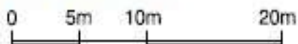


CROQUIS ET PLAN DU PROJET D'AMENAGEMENT

Cadastre : section BR n° 81 et 82
 Contenance cadastrale (avant division) : 35a 92ca
 Superficie réelle* : 3592 m²

Échelle : 1/400°

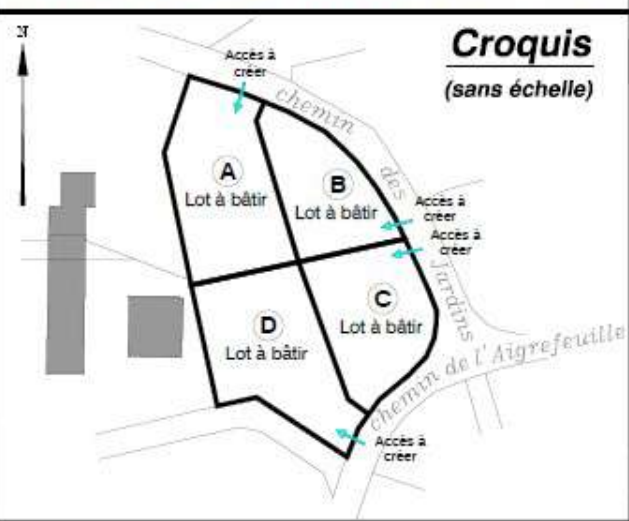


Légende :

- Plan topographique et cadastral
- Réseaux existants : eau et gaz (hors parcelle)
- Réseaux existants : électricité (hors parcelle)
- application cadastre hors alignement (hors parcelle)
- application cadastre usages hors alignement (hors parcelle)
- Lignes limites de propriété (d'après actes ou fabricas datés ou non contradictoires)
- Lignes limites de propriété (d'après fabricas datés ou non contradictoires)
- Lignes de clôture
- Alignement validé par la commune de VIRIAT le 21/11/2022
- Borne O.G.E.
- Borne O.G.E.
- Accès à créer
- Accès à créer
- Accès à créer
- Accès à créer
- Accès à créer
- Parcelle à bâtir

Coordonnées RGF93 OC 9 Zones** et Nivellement IGN69**
 * Superficie réelle : obtenue à partir des limites juridiques de la propriété (limites fixées par un bornage contradictoire ou le division d'un plus grand corps).
 ** Rattachements planimétrique et altimétrique effectués par le réseau IGN69 Temps Réel TEPSA.

DESCRIPTION DU PROJET :
 Division pour détachement de 4 lots à bâtir (lots A, B, C et D).



Tél. 04 78 20 10 79
 contact@aedifia.net
 www.aedifia.net
 Bureau principal :
 81 rue du Dauphiné 69800 SAINT PRIEST
 Bureau Secondaire
 322 chemin de cul de Bouff 38440 BEAUVOIR DE MARC



Attestation de BORNAGE
 Les limites résultent d'un bornage conformément à l'article 646 du Code Civil.
 Ce plan visuel descriptif conformément à l'article L 113-4 du Code de l'Urbanisme.

ORIGINE DES LIMITES :
 - Les limites avec les parcelles BR 24 et BR 59 ont été bornées contradictoirement avec les propriétés voisines par signature du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites établi par nos soins le 06/10/2022.
 - La limite avec la parcelle BR 72 a été bornée contradictoirement avec la propriété voisine par signature du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites dressé par le cabinet BABLET MAGNIEN GAUD en janvier 2018 réf. 4085.17.
 - L'alignement sur le chemin des Jardins et le chemin de l'Aigrefeuille a été validé par la commune de VIRIAT le 21/11/2022.

Date	Objet	Signature
06/10/2022	Bornage	[Signature]
06/10/2022	Bornage	[Signature]
06/10/2022	Bornage	[Signature]
06/10/2022	Bornage	[Signature]
06/10/2022	Bornage	[Signature]
06/10/2022	Bornage	[Signature]
06/10/2022	Bornage	[Signature]
06/10/2022	Bornage	[Signature]

Pièce N°
DP10